

LIQUIDE VAISSELLE MACHINE ULTRA CONCENTRÉ

Réf 3L BAG : 838826 / 838826A

Code fabricant : PURELAVUC-BAG

Détergent certifié par Ecocert Greenlife 95%
des ingrédients sont d'origine naturelle



VAISSELLE
AUTOMATIQUE

Notre **LIQUIDE VAISSELLE MACHINE ULTRA CONCENTRÉ** est un liquide de lavage spécialement formulé pour le lavage automatique de la vaisselle.

Il dégraisse efficacement la vaisselle et élimine totalement les graisses et salissures de toute nature donnant ainsi un résultat éclatant et sans trace.

Notre LIQUIDE DE RINÇAGE peut être également utilisé en complément pour un rinçage optimal.

Le **LIQUIDE VAISSELLE MACHINE ULTRA CONCENTRÉ** est à diluer selon le mode d'emploi page suivante.

En résumé :

3L d'ultra concentré = 20L de concentré

OPTIMISE LE DÉGRAISSAGE ET LE LAVAGE

BRILLANCE SANS TRACE



Domaines d'application :

cuisines collectives & industrielles, laboratoires agro-alimentaires, professionnels de la restauration, métiers de bouche (boulangerie, pâtisserie, boucherie, charcuterie, traiteur, chocolatier...).



ECODÉTERGENT

Les produits de la **gamme PURE** sont conçus et développés avec la volonté d'offrir aux utilisateurs le meilleur de notre savoir-faire en matière de conception environnementale.

Détergent certifié par Ecocert Greenlife selon le référentiel Ecocert «Ecodétergent» disponible sur <http://detergents.ecocert.com>.

Cette volonté s'articule autour de notre concept CARE :

- **contrôle** : produit garanti Ecocert Greenlife ;
- **assurance** : produit sans classement toxicologique ou à classement différencié ;
- **responsable** : composants d'origine naturelle ;
- **efficace** : produit haute efficacité.



CONDITIONNEMENT :

- Stocker à l'abri du gel et des fortes chaleurs
- Usage strictement professionnel
- DLUO : 2 ans



Bag 3L



Cartons 4x3L

Geste éco-responsable : rincer l'emballage à la dernière utilisation et utiliser l'eau de rinçage.
Biodégradabilité : contient exclusivement des tensioactifs et agents de surface conforme au règlement (CE) 648/2004.

Éco-conseil : pour réduire l'impact environnemental, respecter les doses recommandées d'utilisation.

Afin de préserver votre santé et la protection de l'environnement, déposez vos déchets chimiques (catégorie «entretien de la maison» en point de collecte et en déchetterie. Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, vos déchets chimiques doivent être déposés en point de collecte et en déchetterie dans leur contenant d'origine. Pour plus d'informations : <https://www.ecodds.com/particulier/tout-savoir-sur-les-dechets-chimiques/>

MÉTHODOLOGIE :



Utilisez notre adaptateur !

Notre adaptateur se clipse sur le robinet de la poche. Vous pouvez ensuite brancher directement votre doseur ou centrale de dilution à la poche !



Nettoyage
manuel



Dilution : de 0,01% à 0,03% (en fonction des salissures, des objets à laver, de la vitesse du convoyeur et du pH de l'eau.) : (1) Il est recommandé d'utiliser notre LIQUIDE VAISSELLE MACHINE, en machine industrielle avec une centrale doseuse MasterDose à la concentration de 0,1 à 0,3 g par litre d'eau en fonction des salissures, des objets à laver, de la vitesse du convoyeur et du pH de l'eau. Ne pas utiliser de produit de vaisselle manuelle avant le passage en machine, qui pourrait provoquer une mousse excessive. En cas de lavage différé, rincer au préalable la vaisselle à l'eau claire avant de la mettre en machine, afin d'éviter un dessèchement des résidus.

RÉGLEMENTATION :

Dangereux !

Respecter les précautions d'emploi :

Usage strictement professionnel. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Utilisez les biocides avec précaution.

Produit trouvant son application dans le cadre d'un protocole HACCP. Conforme à l'arrêté du 19 décembre 2013 relatif aux procédés et produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires. Pour toutes les informations concernant les précautions d'usage et de sécurité, veuillez vous reporter à la fiche de données de sécurité, disponible sur simple demande en application du décret 87-200 du 25/03/87. Ne pas transvaser dans un autre récipient sans y reproduire l'étiquetage hygiène et sécurité.